

Des becquerels à la pelle

Deux journalistes ont fissuré le blockhaus où s'était calfeutré le Commissariat à l'Energie atomique. Et le lobby nucléaire apprend qu'après l'atome il y a la glasnost

Stupéfiant. Voilà que le Commissariat à l'Energie atomique (CEA) communique des chiffres sur une décharge qui laisserait échapper des « particules radioactives ». Philippe Rouvillois, l'administrateur du CEA, parle de « problèmes de transparence dans les procédures ». Mais il a fallu l'obstination de deux journalistes du « Parisien » pour ébranler quarante-cinq ans de secret.

Au début de l'année, alertés par les Amis de la Terre, Jacques Hennen, 28 ans, et Gilles Verdez, 26 ans, enquêtent sur la décharge d'Itteville, dans l'Essonne. Le CEA l'avait utilisée comme centre de stockage de résidus de minerais d'uranium jusqu'en 1971. Il s'était engagé à la remettre en état et à la restituer à son propriétaire, qui attend toujours. Radioactivité ? « Rien de grave », commence par dire le CEA. Mais les contre-mesures d'un laboratoire d'analyse radionucléaire indépendant, la CRII-Rad, qui dispose de quatre chaînes de spectrographie gamma, révèlent un taux de radioactivité de l'air trente fois plus important que le chiffre avancé par le CEA. Lié à la présence de radium, qui crache un gaz cancérogène. Le CEA, acculé, revoit ses estimations à la hausse et programme la « réhabilitation » du site. Plainte des verts. Intervention de Michel Rocard, le 30 août, qui interdit au CEA de toucher à la décharge avant plus ample information.

Le feuilleton continue, cette fois à Saint-Aubin, près du centre de recherche de Saclay. Le CEA utilise encore une partie de cette « déposante » de l'Orme des Merisiers pour y stocker des boues non radioactives. La décharge est classée ICPE, Installation classée pour la Protection de l'Environnement, depuis 1979. Le CEA a même installé un centre aéré à une centaine de mètres de l'enceinte. Un informateur avait parlé d'une radioactivité « un peu élevée ». Un matin de septembre, Jacques Hennen et Gilles Verdez écartent le grillage qui entoure l'immense terrain vague de 7 hectares et y promènent leur compteur Geiger. Ils n'en croient pas leurs yeux ! « L'aiguille, qui oscille normalement à 20 coups seconde, s'est affolée en plusieurs endroits. A une trentaine de mètres d'un carré de terre labourée, il a fallu changer d'étalement. Le compteur marquait 600 coups seconde ! » L'information sort dans « le Parisien » du 20 septembre.

L'après-midi même, en catastrophe, le CEA tient une conférence de presse. Très technique, noyant les journalistes sous les chiffres. Il en ressort que le site de Saint-Aubin « ne présente aucun caractère radioactif ». Paul Delpeyroux, le



A Saint-Aubin, les agents du CEA se livrent à des mesures de la radioactivité de la décharge

patron de Saclay, parle d'une radioactivité de 1.000 becquerels par kilo de terre. Le Massif armoricain granitique, naturellement radioactif, en affiche 2.000. Mais il reconnaît que « 2.484 fûts étaient entreposés là depuis les années 60 et 200 se sont fissurés en 1972 ». En fait, il y a eu 243 fûts abîmés par le gel. En 1979, l'ensemble des blocs a été reconditionné et transféré à La Hague. La déposante de l'Orme des Merisiers a été décontaminée. La dalle où reposaient les fûts est même démantelée en août 1990, tant la radioactivité mesurée par le CEA y est faible. Le Service central de Protection contre les Rayonnements ionisants (SCPRI), un organe rattaché au ministère de la Santé et chargé de la protection sanitaire de la population, a donné sa caution. La décharge est banalisée. Circulez ! C'est compter sans la pugnacité des deux mousquetaires du « Parisien ».

La nuit précédente, Jacques Hennen et Gilles Verdez ont repassé le grillage et ont prélevé 4 kilos de terre, en suivant les indications précises de la CRII-Rad. Le colis suspect est parti en TGV pour analyse au laboratoire, à Valence. Le 24 septembre, la CRII-Rad est formelle : l'échantillon est contaminé. Il contient un cocktail de radioéléments artificiels, notamment du césium, à raison de 7.962 becquerels par kilo. « Pour ce radioélément, le National Radiological Protection Board, en Grande-Bretagne, estime qu'une concentration supérieure à 900 becquerels par kilo entraîne l'insalubrité du terrain », dit François Mosnier,

responsable du laboratoire de la CRII-Rad. Il contient aussi de l'américium, révélateur du plutonium très toxique, fabriqué dans le cœur du réacteur nucléaire. Mais la CRII-Rad n'a pas le matériel nécessaire pour analyser la présence de plutonium. Inquiète, elle envoie l'échantillon au laboratoire de l'université de Brême, en Allemagne. verdict le 18 octobre : 2.251 becquerels de plutonium 238, 239 et 240 par kilo.

C'est la stupeur. A fortes doses, le plutonium est mortel. A des doses inférieures, il provoque des cancers. « A 120 mètres du réacteur de Tchernobyl, la terre contenait 396 becquerels de plutonium par kilo de terre », dit Michèle Rivasi, présidente de la CRII-Rad. La nouvelle paraît dans « le Parisien » le 24 octobre. C'est un coup de tonnerre. Contestées, les autorités de tutelle s'expriment toutes ensemble. Se contredisent. Se défendent à coups de becquerels. Le SCPRI, qui n'avait jamais relevé la présence de plutonium, s'étonne. De toute façon, selon lui, ce niveau de plutonium n'est pas inquiétant : « Il représente un cent soixante-dixième de la limite retenue par la règle fondamentale de sûreté, qui est de 370.000 becquerels alpha par kilo pour les déchets radioactifs sur les sites définitifs de stockage de surface », informe Pierre Pellerin, patron du SCPRI. Le problème, c'est que cette réglementation ne s'applique pas à la terre meuble de Saint-Aubin mais à des déchets conditionnés dans un enrobage de béton pour être stockés.

Quant au CEA, il finit par admettre ces chiffres. D'ailleurs, il a fait en plusieurs points ses propres mesures et les résultats concordent. Mais prudence : « Nous avons une grande hétérogénéité à Saint-Aubin. Ces chiffres sans gravité correspondent vraisemblablement à un point chaud », dit Robert Lallement, inspecteur général du CEA. Aujourd'hui, des déchets ayant une telle activité en plutonium seraient conditionnés et envoyés dans un stockage de surface », ajoute-t-il. Et de rappeler que la réglementation ne l'oblige pas à le faire. Le ministère de l'Environnement donne une autre lecture du décret de 1988 auquel se réfère le CEA. Selon lui, ce décret oblige aussi à déclarer un déchet dont l'activité totale des éléments radioactifs de type plutonium dépasse 5.000 becquerels. Avec 2 kilos d'échantillon de Saint-Aubin, on est déjà au-dessus de cette norme ! Le CEA s'abrite derrière le fait qu'aucune réglementation ne définit le déchet radioactif. Et jusqu'à présent il vivait à l'abri de son monopole : personne ne vérifiait ses chiffres.

Le CEA désormais prend des initiatives. Au cours de la dernière semaine d'octobre, il distribue aux journalistes le résumé d'un rapport détaillé qu'il a fait pour le ministère de l'Industrie, listant les sites de stockage en France et leur médiocre adéquation aux normes actuelles. Il leur annonce qu'une campagne de 20.000 relevés sur la décharge de Saint-Aubin est lancée et qu'il fait appel à un laboratoire indépendant pour contrebalancer ses résultats. Une première. Qu'il va consacrer 100 millions de francs en 1991 au seul problème du traitement des déchets. De belles déclarations pendant que la façade du CEA se lézarde : alors qu'à Paris il reconnaît que « le site a été surveillé de façon erratique jusqu'au milieu des années 70 », celui de Saclay ouvre la décharge de Saint-Aubin au public pendant deux heures le 27 octobre. L'état-major s'en étrangle de colère.

L'affaire fait du bruit. Sept conseillers municipaux de la mairie de Saint-Aubin démissionnent : « Le maire Jacques Royal n'est pas le porte-parole des habitants, mais du CEA », estime Alain Germont, adjoint au maire démissionnaire. Les verts, la CRII-Rad, les députés de l'Essonne réclament des sanctions contre le CEA et le SCPRI. Plus prudent, Brice Lalonde, ministre de l'Environnement, interrogé à l'Assemblée nationale, veut des preuves et réclame le contrôle des chiffres. A l'étranger, les résultats du laboratoire font foi. Les Allemands, pour ne citer qu'eux, se scandalisent de la légèreté des autorités nucléaires françaises.

Mais la déposante de l'Orme des Merisiers n'a pas livré tous ses secrets. D'où vient le plutonium trouvé dans le sol ? Proviens-t-il des fûts qui auraient fui en 1972 ? Or, selon le CEA, ils ne contenaient que des déchets faiblement radioactifs : des fioles, des vêtements et de petites quantités de combustible irradié examinées en laboratoire. Cela a-t-il suffi à contaminer le sol ? « Certainement pas, rétorque François Mosnier à la CRII-Rad. Les niveaux de contamination sont extrêmement élevés en plutonium et révèlent un contact direct avec le sol. » Certains de ces fûts étaient-ils des poubelles de combustible irradié ? En a-t-on enterré sur place ? La décharge a peut-être profité de rejets sauvages après le départ des fûts, puisque certains éléments radioactifs analysés par la CRII-Rad n'ont que neuf ans d'âge. Négligence ? Ou incurie ?

CAROLINE BRIZARD